

Ville de Melun

Conseil municipal du 8 novembre 2018

Vœu proposé par le groupe Bien Vivre à Melun

Préambule

La santé est un élément majeur de la qualité de la vie. En conséquence, les soins doivent être accessibles à toute personne sans que des freins parfois insurmontables ne l'en empêchent : éloignement, transports, coûts induits (transports, garde d'enfants et de personnes âgées, journées non travaillées...), dépassements d'honoraires, reste à charge...

Mais la qualité de l'offre de soins relève aussi de la capacité fonctionnelle des patients à y accéder : délais d'attente pour les informations, pour les prises de rendez-vous, pour les actes préalables à l'intervention médicale (imagerie et analyse), enfin pour l'acte médical lui-même.

La qualité organisationnelle du parcours de soins est un élément important, en particulier dans le cadre du secteur public de santé que nous défendons et auquel la majorité de nos concitoyens est attachée. C'est aussi l'élément principal de jugement du service public par des patients qui, bien qu'ayant été correctement soignés, ont un vécu défavorable de leur parcours de soin au sein de l'hôpital public.

Les premiers constats sur le Groupe Hospitalier Sud Île-de-France

De nombreux patients et usagers ont relevé des problèmes qu'ils jugent très négatifs relativement à leur parcours de soin au sein du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France.

- Les patients se plaignent du fait que la très grande majorité des actes de chirurgie soient assurés par la clinique Saint-Jean-Ermitage avec des dépassements d'honoraires systématiques et non par l'hôpital public.
- Les patients sollicitant les services d'imagerie médicale se plaignent des prises de rendez-vous systématiquement proposées dans le domaine privé sans que cela leur soit signifié, pas plus que les dépassements d'honoraires qui y sont associés.
- Quand ils sont proposés, ils relèvent l'immense écart dans les délais de rendez-vous entre les actes sous statut privé et les actes sous statut public au détriment des premiers.
- Les patients, fort de leur attachement au service public de santé, s'indignent de disposer d'un pôle de santé qui leur semble avant tout mettre en valeur la clinique Saint-Jean-Ermitage ainsi que les actes privés au sein de l'hôpital public. Quand ils s'adressent à l'hôpital public, ils sont très souvent réorientés vers la clinique privée Saint-Jean-Ermitage au prétexte de plannings publics saturés ne pouvant accepter de nouveaux patients. Par exemple pour les services ORL et orthopédiques.
- Ils relèvent des délais de mise en communication téléphonique avec les bons services très importants, renvoyés d'un poste à l'autre, voire aboutissant à plusieurs reprises à une rupture de communication.
- Ils signalent le dysfonctionnement du système d'information de l'hôpital public en particulier dans ses relations avec la sécurité sociale et les mutuelles pouvant révéler une ouverture mal préparée.
- Enfin, les patients et usagers s'indignent d'être dans l'obligation de payer des parkings privés.

En conséquence des éléments ci-dessus constatés, le Conseil Municipal de Melun émet le vœu suivant :

Le Conseil Municipal de Melun réuni le 8 novembre 2018 :

- **Demande à Madame la Ministre de la Santé, Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France, Monsieur le Directeur du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France de prendre les dispositions permettant :**
 - **Le stationnement gratuit des usagers du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France.**
 - **Un accueil téléphonique fonctionnel des patients et usagers du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France.**
 - **Aux patients de savoir dès le premier contact, en face à face, téléphonique ou numérique, si l'offre de soins vers laquelle ils sont dirigés relève du secteur public ou non, et si elle est assortie de dépassements d'honoraires.**
 - **D'orienter les patients en priorité vers une offre de soins relevant du secteur public.**
 - **De faire en sorte que les délais d'offre de soins, en particulier au niveau de l'imagerie médicale, soient identiques dans le cadre de l'activité publique et de l'activité privée.**
 - **D'allouer les moyens nécessaires à l'hôpital public du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France pour qu'il puisse proposer un service public de santé qui réponde aux attentes de nos concitoyens.**

Claude BOURQUARD
Bénédicte MONVILLE – DE CECCO